Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_04-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****
Séance du 1er octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUVEAU-BELOT

01/10/2026-04	**ELECTIONS DU 1ER ET DU 3Eme ADJOINTS** 5.1 Election exécutif

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU les délibérations en date du 21 mars 2026 relatives à l'élections des adjoints au Maire à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et fixant leur nombre à quatre ;
VU l'arrêté municipal en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Emmanuel DEBROIZE, 1er adjoint, délégué pour exercer les fonctions aux Finances, voirie, urbanisme, eau potable, eaux pluviales, ordures ménagères, artisanat et commerce ;
VU l'arrêté municipal en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions du Maire à Madame Virginie BÉAGUE, 4ème adjointe, déléguée pour exercer les fonctions aux Affaires scolaires, enfance et jeunesse ;
VU le retrait des délégations d'adjoints à Monsieur Emmanuel DEBROIZE ET à Madame Virginie BÉAGUE en date du 31 août 2026 ;
VU la démission de Madame Virginie BÉAGUE de ses fonctions de conseillère municipale en date du 10 septembre 2026 et la suppression du poste de 4ème adjoint,
VU la démission de Monsieur Cyril DENIEL de son poste de 3ème adjoint en date du 18 septembre 2026 et acceptée par la sous-préfète de Dinan en date du 21 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_04-DE

Madame le Maire expose que les postes de 1er et de 3ème adjoint sont vacants et qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement. Ces deux postes devront être pourvus simultanément par des candidats de sexe masculin lors d'un scrutin de liste (art. L.2122-7-2 du CGCT) à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire propose les candidatures suivantes : Cyril DENIEL et Jean-Marc BOISSEL

Aucune autre liste n'a été présentée.

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour la liste menée par Cyril DENIEL

Le conseil municipal, par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS :

- **ELIT la liste de Cyril DENIEL ;**
- **INSTALLE**
  - **Monsieur Cyril DENIEL en qualité de 1er adjoint ;**
  - **Monsieur Jean-Marc BOISSEL en qualité de 3e adjoint ;**
- **AUTORISE Madame le Maire, Claudine LUCAS, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

Belot

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026
Le Maire,
Claudine LUCAS

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)